

DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

☎ 01.34.50.47.00
Fax 01.34.50.47.50

DELIBERATION N°2022-156

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022.

D.C.M. : 2022-156 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

L'an deux mille vingt-deux le 29 Septembre 2022 à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CORMEILLES-EN-PARISIS se sont réunis, dans la salle du conseil, Avenue Maurice Berteaux sur la convocation, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 23 Septembre, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. BOEDEC, Maire,
Mme LANASPRES, MM. AH-YU, JAY, Mme RODRIGUEZ, M. GUIBOREL, Mme OTTOBRINI,
M. MEANCE, Mme TEIXEIRA, M. THIERRY, Adjoint au Maire.
Mme BACHELIER, M. JOLY Conseillers Municipaux Délégués.
Mme MENNAD, M. TORRES-MARIN, Mme OIKNINE, M. ROCA, Mmes REMY LOUISON,
LEHUJEUR, M. DEVILLERS, Mme SAND, MM. LARMURIER, CAILLON, Mmes HEBRI EL
OMAMI, BRUCIAFERI, M. JALLU, Mmes BUISSON, MEYERS, M. RAILLON, Mme COTIN
Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. FAUCONNIER Conseiller Municipal Délégué par Mme BACHELIER, conseillère municipale déléguée.
Mme FARIA, Conseillère municipale par M. BOEDEC, Maire.

ABSENT EXCUSE

M. SOARES DE SOUSA COELHO, Conseiller Municipal.

ABSENTS

Mme LACROIX, Conseillère Municipale.
Mme ROUX, Conseillère Municipale.
M. CHANTEMARGUE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22,
Vu le code des marchés publics, notamment les articles 22 et 23,
Considérant que la commission d'appel d'offres est composée du maire ou de son représentant et de cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Considérant que les suppléants sont élus en nombre égal aux membres titulaires,

Vu la délibération n°2020-11 en date du 28 mai 2020 relative à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres à l'issue du vote organisé en séance,

Vu les démissions de Sylvie Fromentelle au 1^{er} mars 2022, de Nathalie BAUDOIN, 3^{ème} adjointe au Maire, intervenue le 3 septembre 2022 et de Pascal Laugaro, intervenue le 4 juillet 2022,

Considérant que les conditions d'un renouvellement de la commission d'appel d'offres ne sont pas remplies dans la mesure où cette dernière peut valablement délibérer et que sa pluralité d'opinion est respectée,

Considérant le règlement intérieur de la CAO voté par une délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 2020 ayant pour objet l'approbation du règlement intérieur de la CAO. Ce dernier fixe notamment sa composition et son fonctionnement.

Considérant l'article 2.7 dudit règlement intérieur qui dispose que « En cas d'indisponibilité permanente d'un membre titulaire, il est pourvu à son remplacement par le suppléant inscrit sur la même liste, et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste. Le remplacement du suppléant ainsi devenu titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après le dernier suppléant retenu. ».

Considérant, qu'en vertu de ce règlement intérieur, Dominique MEANCE, 1^{er} suppléant de la liste « un avenir en confiance », devient titulaire.

La composition de la Commission d'Appel d'Offres s'en trouve ainsi modifiée :

Président de droit : Yannick BOËDEC, Maire

| | Titulaires | Suppléants |
|----------------------------------|---|--|
| Liste « un avenir en confiance » | Nicole LANASPRES, titulaire Gilbert AH-YU, titulaire Jérôme THIERRY, titulaire Dominique MEANCE, titulaire | Olivier DEVILLERS, suppléant Michaël CAILLON, suppléant |
| Liste « Agrir pour l'avenir » | Laurent JALLU, titulaire | |
| | | Romain CHANTEMARGUE, suppléant |

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la mise à jour de la composition de la commission d'appel d'offres suite aux démissions sus mentionnées.

DIT que la délibération n° 2020-11 du 28 mai 2020 reste valable ainsi que la délibération du 24 septembre ayant pour objet l'approbation du règlement intérieur de CAO.

Fait et délibéré en séance ce jour.

La Secrétaire de Séance

Le Maire



Odile OIKNINE



Yannick BOËDEC